

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'INTERRÉGION

La dîme, un don d'un Père céleste aimant

Terence M. Vinson

Avez-vous jamais pensé au destin du jeune homme riche qui interrogea le Sauveur sur ce qu'il devait faire pour hériter de la vie éternelle ? Le dernier conseil du Sauveur à ce jeune homme était d'identifier ce qu'il avait notamment comme sa pierre d'achoppement personnel et il lui conseilla de la surmonter. Il dit « ... Il te manque encore une chose : vends tout ce que tu as, distribue-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux. Puis, viens, et suis-moi. » (Luc 18:22)

Quand je pense à cet homme, je me sens très triste pour lui. Être offert des trésors éternels et refuser de les accepter pour une richesse temporaire est comme un homme affamé qui accepte un bonbon en échange d'une fourniture à vie d'aliments savoureux et nourrissants.

Mais il y a quelque chose au sujet de l'argent qui amène les gens à prendre de mauvaises décisions. Bien que nous ne soyons pas tenus de faire comme le jeune homme riche, il y en a qui sont aux prises avec un

principe fondamental de l'évangile, le principe de la dîme. Je me souviens d'avoir été enseigné par les missionnaires quand j'étais un jeune homme marié à Sydney. Les missionnaires aimaient venir chez nous pour m'enseigner et ils avaient presque toujours l'air brillant et heureux. Mais un jour, ils n'avaient pas les visages heureux habituels. Au commencement de la leçon, ils m'ont présenté la loi de la dîme et je pense qu'ils étaient peut-être un peu inquiets de soulever cette question. Je me souviens bien de mes sentiments quand ils l'ont fait. J'ai presque sauté de ma chaise de joie !

Ce principe était la réponse à mes prières. Je savais depuis longtemps que j'étais grandement béni. J'habitais un pays où j'étais libre. J'avais des parents et frères et sœurs qui m'aimaient et me soutenaient. J'avais une bonne santé et des possibilités éducatives et sportives que j'ai saisies et appréciées. J'avais été béni avec la femme la plus belle et la plus merveilleuse. Mais j'avais le sentiment que je n'avais rien fait pour gagner ces bénédictions. Je savais que dans d'autres parties du monde il y'avait de jeunes hommes de mon âge, dont la vie était très différente de la mienne. Pas tout le monde ne jouissait de ces bénédictions dont je jouissais mais je ne savais pas comment montrer à mon Père



Terence M. Vinson



céleste de manière significative que je savais qu'il était la source de toutes ces bénédictions. Mais maintenant, les missionnaires m'ont ouvert les yeux. C'était une loi simple. Nous ne gagnions pas beaucoup, mais la dîme n'était que 10%. Nous avions encore 90%. Au fur et à mesure que notre revenu s'augmentait, la dîme n'était encore que 10%. Je pourrais respecter cette loi avec exactitude !

J'ai découvert depuis six vérités liées à cette loi qui m'ont apporté une compréhension encore plus grande.

1. La dîme est un « loyer » au Seigneur pour notre occupation de sa création et représente « l'intérêt » du capital que le Seigneur nous a prêtée : l'air à respirer, l'eau et la nourriture pour nous soutenir, les capacités qu'il nous a confiées, les corps qu'il a créé pour nous. Et le défaut de paiement de notre dîme complète est effectivement voler Dieu.

Lors de la Conférence générale d'octobre 2001, Jeffrey R. Holland a déclaré « Le paiement de la dîme n'est pas un don symbolique dont nous faisons charité à Dieu. Payer la dîme c'est s'acquitter d'une dette. James E. Talmage l'a un jour décrit comme un contrat entre le Seigneur et nous. Il imaginait le Seigneur disant : « Tu as besoin de beaucoup de choses dans ce monde : de nourriture, de vêtements et d'un abri pour ta famille, du confort ordinaire de la vie... Tu auras le moyen d'obtenir tout cela, mais souviens-toi que cela m'appartient et que je te réclame le paiement d'un



« Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit le Seigneur des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. »

loyer sur ce que je remets entre tes mains. Cependant, ta vie ne sera pas faite d'un accroissement uniforme [...] Aussi, au lieu de faire ce que font les propriétaires mortels – exiger que tu paies d'avance, quels que soient ton sort ou tes perspectives d'avenir – tu ne me paieras que quand tu auras reçu et tu me paieras en fonction de ce que tu auras reçu. Si une année tes revenus sont abondants, [ton dixième sera] un peu plus, et si l'année suivante est une année de détresse et que tes revenus ne sont plus ce qu'ils étaient, [ton dixième sera] moins. [...]

[Quelle que soit ta situation, ta dîme sera juste.] »¹

Cela est tout à fait logique. L'on ne s'attend jamais à être autorisé à occuper la propriété de quelqu'un d'autre sans payer de loyer. Mais la terre est la création du Seigneur. Les gouvernements prennent le droit d'allouer la partie à acheter et à vendre de la terre qui constitue leurs nations, mais ces gouvernements n'ont pas créé la terre. Nous sommes tous des locataires habitant la propriété du Seigneur. C'est lui qui a créé la terre, les animaux, les arbres et la végétation qui fournissent notre nourriture et nous soutiennent. Non seulement cela, mais il nous fournit aussi de l'air pour respirer et de l'eau pour soutenir notre vie. Notre loyer lui est dû. Mais, contrairement aux pays d'Afrique de l'Ouest où l'on est généralement tenu de payer un loyer de trois ans à l'avance pour occuper une propriété, le Seigneur exige seulement son loyer à terme échu, après avoir reçu notre revenu, avec ce loyer ajusté à nos revenus et représentant une part relativement petite, à 10%, de ces revenus.

Dallin H. Oaks, à la Conférence générale d'Avril 1994, rapporta qu'un homme d'affaires non-mormon avait déclaré « Nous ne prêterions pas d'argent sans intérêt à un voisin pour monter son entreprise. Et nous n'attendrions pas de lui qu'il nous prête de l'argent sans que nous devions payer des intérêts. J'ai découvert que j'utilisais l'argent de Dieu et les talents d'homme d'affaires qu'il m'avait accordés sans lui verser d'intérêt. »²

Il est instructif que la dîme est définie comme « intérêt » dans D&A 119:4 : « Et après cela, ceux qui auront été ainsi dîmés payeront annuellement un dixième de tous leurs revenus ».

Ainsi, nous volons Dieu quand nous ne vivons pas cette loi. « Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? Dans la dîme et les offrandes.

« Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière !

« Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit le Seigneur des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. » (Malachie 3:8-10 ; 3 Néphi 24:8-10)

2. Notre dîme devrait être la première chose que nous mettons de côté pour payer, avant toute autre chose.

Cette priorisation de la dîme se reflète dans les paroles du Sauveur : « Votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ; et toutes ces choses vous seront données par-dessus. » (Matthieu 6:32-33)

Notre publication de l'église, *Jeunes soyez forts* conseille : « Payez la dîme en premier, même quand vous pensez que vous n'aurez pas assez d'argent pour subvenir à vos autres besoins. Ce faisant, vous augmenterez votre foi, surmonterez l'égoïsme et serez plus réceptif à l'Esprit. »³

La dîme n'a jamais été difficile pour notre famille. J'avais décidé que quand je recevais un revenu, je mettrais immédiatement 10% de côté. Ce n'était jamais le mien ! Nous nous en sortions avec le 90% et nous ferions notre budget avec cela. Le 90% étaient légitimement le nôtre car j'avais payé mon « loyer » au Seigneur.

Les saints fidèles du monde entier respectent ce principe. Les réflexions d'un petit-fils tongan illustrent leur attitude. « La spiritualité du grand-père Vanisa m'a inspiré une émotion quand j'étais petit. Je me souviens de l'avoir suivi quotidiennement à sa plantation. Il me montrait toujours le meilleur de ses taros, bananes ou ignames et disait : 'Ceux-ci constituent notre dîme' Il accordait le plus

grand soin à ces cultures 'choisies'. Au cours de la récolte, j'étais souvent celui qui devait apporter notre charge de dîme au président de branche. Je me souviens d'être assis sur le cheval familial. Grand-père mettait sur son dos un sac de taros fin, que j'équilibrais devant moi. Puis, avec un regard très sérieux dans ses yeux, il me dit : 'Simi, sois très prudent car cela est notre dîme.' De mon grand-père, j'ai appris au début de ma vie que l'on ne donne que le meilleur au Seigneur. »⁴

3. La dîme nous enseigne le sacrifice, qui nous prépare à mieux comprendre l'expiation.

Les Doctrine et Alliances nous aide à comprendre que la dîme ne s'agit

La dîme nous enseigne le sacrifice, qui nous prépare à mieux comprendre l'expiation.



pas vraiment d'argent, elle s'agit plutôt du cœur : « Moi le Seigneur, j'exige le cœur des enfants des hommes.

« Voici, le temps qui nous sépare de la venue du Fils de l'Homme s'appelle aujourd'hui, et en vérité, c'est un jour de sacrifice, et un jour où mon peuple doit être dîmé, » (D&A 64:22-23).

Robert D. Hales raconta cette histoire de nouveaux mariés en Amérique du Sud qui a touché son cœur :

« Ils habitaient à des milliers de kilomètres d'un temple. Leurs revenus étaient faibles, mais leur foi était grande.

« Ils avaient promis au Seigneur et se sont promis de payer d'abord une dîme complète sur leur revenu. Puis, ils dépenseraient modérément pour

un petit appartement sans meuble, pas même une chaise ni une table. Ce qui restait, après leurs dépenses alimentaires, irait dans un fonds de voyage au temple.

« Plus d'une année s'est écoulée. Ils avaient tenu leur promesse de la dîme au Seigneur et leur objectif d'aller au temple. Le frère du mari, qui n'était pas membre de l'Église, observait leur humble fidélité. Un jour, comme un ange ministériel, il est venu avec deux billets d'avion afin qu'ils puissent réaliser leurs rêves et aller à leur temple bien aimé.

« Ils sont allés au temple et ont été scellés ; il s'est ajouté une autre grande bénédiction quand le frère du mari s'est joint à l'Église. Il a gagné un témoignage grâce à leur exemple

et son propre sacrifice. Son sacrifice pour les autres a ouvert la porte du salut à son âme. »⁵

4. Quand nous payons notre dîme, elle permet au Seigneur de nous bénir.

Le président Henry B. Eyring a expliqué des aspects de ce que nous pouvons ignorer facilement. Il dit : « Quand nous payons la dîme à l'Église, notre Père céleste déverse des bénédictions sur nous. Quiconque paie régulièrement la dîme sait que c'est vrai. Les bénédictions sont tantôt spirituelles, tantôt temporelles. Elles sont données au moment choisi par le Seigneur et selon ce qu'il sait être le mieux pour nous. »⁶

Le président Heber J. Grant (1856-1945) l'a mis en perspective lorsqu'il a déclaré : « La prospérité vient à ceux qui observent la loi de la dîme. Lorsque je parle de prospérité, je ne pense pas seulement à l'argent... Ce que je considère comme la véritable prospérité... c'est l'accroissement de la connaissance de Dieu, du témoignage et du pouvoir de vivre l'Évangile et d'inspirer à notre famille de le faire aussi. C'est cela la véritable prospérité ».⁷

Comme l'a déclaré le président James E. Faust (1920-2007) : « Les membres de l'Église qui ne payent pas la dîme ne perdent pas leur statut de membres ; ils ne perdent que des bénédictions. »⁸

L'exemple suivant de ces bénédictions est apparu dans le *Liahona*, février 1982 : « Au cours de la



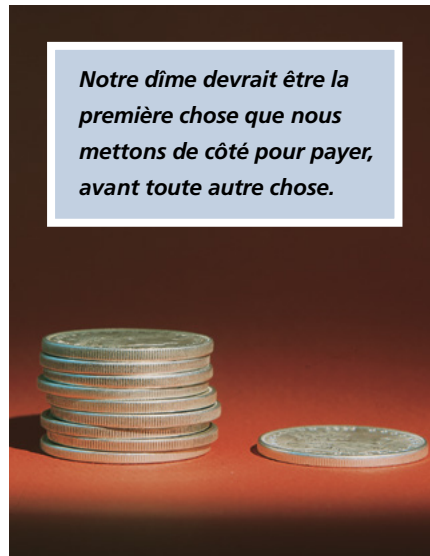
Quand nous payons notre dîme, elle permet au Seigneur de nous bénir.

dépression dans les années 1930, nous habitons une ferme pauvre à New Jersey, [USA], avec un sol improductif produisant des maigres récoltes. Les fraises étaient les seules plantes qui ont répondu adéquatement à nos efforts, mais la saison de la fraise est relativement courte et notre revenu annuel était si petit qu'il n'était pas digne de mention.

« J'ai vendu nos fraises dans des paniers d'un litre devant notre maison, qui se trouvait à une route de comté. Les rendements pour la saison des fraises ont atteint \$40, le seul argent que nous avons vu depuis longtemps. Le \$4 semblait une somme pitoyablement petite pour offrir comme dîme, et avec une famille de quatre jeunes enfants, l'argent était absolument nécessaire à bien des égards. Mais j'étais résolue à payer notre dîme, et je l'ai fait.

« Nous n'avions constaté aucune bénédiction immédiate, autrement que d'avoir la satisfaction d'avoir fait ce qui était juste. Cependant, l'année suivante, la brûlure des feuilles a frappé la région. Toutes les plantes dans les champs étaient mortes, tous sauf les nôtres. Nos plantes sont restées saines et ont produit de grandes fraises juteuses.

« Les gens venaient de plusieurs kilomètres dans toutes les directions pour acheter nos fraises. Nos clients ont supposé que nous avions une espèce plus dure de fraisiers et voulaient acheter certaines de nos plantes pour leurs jardins. Quand nous leur avons dit que les nôtres étaient du même type que les leurs, ils ont cru



que nous devions avoir accordé une attention particulière à nos fraises.⁹

Il y a quelques années l'un de nos beaux-fils avait un emploi qu'il n'aimait pas. Il n'avait pas payé sa dîme pendant quelques mois quand il avait reçu ses revenus et, préoccupé de cela, il rassemblait tous ses fonds pour rattraper sa dîme. C'était un peu difficile à faire et il fallait se priver de nourriture pendant plusieurs semaines. La semaine après qu'il avait rattrapé sa dîme, il passait un coup de téléphone mais a mal composé un chiffre. À sa grande surprise, un ami de longue date a répondu à ce faux numéro de téléphone. Cet ami avait perdu contact avec notre beau-fils et a immédiatement indiqué qu'il essayait de le localiser parce qu'il avait un emploi qui serait parfait pour lui. L'emploi a été accepté et des prières d'action de grâce pour ce miracle ont été offertes. La connexion de ce numéro de téléphone aléatoire

à sa dîme maintenant complète était évidente.

5. Nous devons payer la dîme, tout comme nous avons besoin de nourriture et d'exercice.

James E. Talmage (1862-1933) du Collège des Douze, a dit : « La dîme est le système de revenu du Seigneur, et il l'exige du peuple, non parce qu'il a besoin de l'or ou de l'argent, mais parce que [nous] devons le payer...

« L'objectif principal... de l'établissement de la loi de la dîme est le développement de l'âme du payeur de la dîme, plutôt que la fourniture de revenus ».¹⁰

À l'époque de l'Ancien Testament, le Seigneur a envoyé une plaie sur Israël, et beaucoup de personnes étaient mortes. Il ordonna à David d'offrir un sacrifice à l'aire d'Aravna, le Jebusite. Quand David est allé voir Aravna, et Aravna a découvert pourquoi il était venu, il a généreusement offert de lui donner gratuitement tout ce qui était nécessaire pour le sacrifice. Mais David a refusé l'offre et sa réponse était profonde : « Je veux l'acheter de toi à prix d'argent, et je n'offrirai point à l'Éternel, mon Dieu, des holocaustes qui ne me coûtent rien. » Il acheta l'aire, offrit le sacrifice, et la plaie se retira. (Voir 2 Samuel 24:21-25)

6. La dîme est une condition préalable pour les ordonnances plus élevées et une préparation à nous consacrer.

Robert D. Hales a déclaré : « L'observance de la loi de la dîme nous

La dîme est une condition préalable pour les ordonnances plus élevées et une préparation à nous consacrer.

qualifie pour recevoir les ordonnances de la prêtrise. Pour hériter la vie éternelle, une personne doit recevoir toutes les ordonnances de la prêtrise administrées dans la maison du Seigneur. La dîme est l'un des principes de jugement fondamentaux par lesquels il est déterminé si une personne est digne de recevoir ces ordonnances. »¹¹

Le président James E. Faust a raconté l'attitude de son grand-père à l'égard de la dîme : « Je vais parler de la manière d'ouvrir les écluses des cieux. Lorsque j'étais jeune, j'ai reçu une grande leçon de foi et de sacrifice quand j'ai travaillé dans la ferme de mon grand-père durant la terrible dépression économique des années 30. Les impôts pour la ferme n'avaient pas été payés et mon grand-père,

comme tant d'autres, n'avait pas d'argent. C'était la sécheresse dans la région, et des vaches et des chevaux mouraient par manque d'herbe et de foin. Un jour que nous rentrions le peu de foin qu'il y avait dans le champ, grand-père nous a demandé d'avancer la charrette à l'endroit du champ où le foin était le plus beau, de le remplir le plus possible et de le conduire à la cour des dîmes comme paiement de sa dîme en nature.

« Je me demandais comment grand-père pouvait donner le foin pour payer la dîme alors que des vaches dont nous avons besoin pour vivre risquaient de mourir de faim. Je me suis même demandé si le Seigneur attendait de lui un tel sacrifice. En fin de compte, j'étais émerveillé par

sa grande foi que le Seigneur pourvoierait à ses besoins d'une manière ou d'une autre. Le patrimoine de foi qu'il a légué à sa postérité était beaucoup plus important que l'argent, parce qu'il a gravé dans l'esprit de ses enfants et de ses petits-enfants le fait qu'avant tout il aimait le Seigneur et son œuvre sainte plus que les choses terrestres. Mon grand-père n'est jamais devenu riche, mais il est mort en paix avec le Seigneur et avec lui-même. »¹²

Ces six points sont vrais. Quelle bénédiction la dîme a-t-elle été dans ma vie. J'aime vraiment vivre ce principe. J'ai récolté de différentes bénédictions et je suis sûr que c'est une loi que je peux continuer à vivre avec exactitude. Vivre quelque chose avec exactitude apporte un grand réconfort. Comme j'aime mon Père céleste pour cette loi simple mais toujours puissante. ■

NOTES

1. Jeffrey R. Holland, « Comme un jardin arrosé », *Le Liahona*, Jan. 2002, 39.
2. Dallin H. Oaks, « Tithing », *Ensign*, May 1994, 35.
3. *Jeunes, soyez forts* (livret, 2011), 38.
4. In Eric B. Shumway, trans. and ed., *Tongan Saints: Legacy of Faith* [Laie, Hawaii: The Institute for Polynesian Studies], 1991, 79–80.
5. Robert D. Hales, « The Divine Law of Tithing », *Ensign*, Déc. 1986, 17.
6. Henry B. Eyring, « Les bénédictions de la dîme », *Le Liahona (L'Ami)*, Juin 2011, 5.
7. *Enseignements des présidents de l'Église: Heber J. Grant* (2002), 124.
8. James E. Faust, « Ouvrir les écluses des cieux », *Le Liahona (L'Ami)*, Sept. 2002, 2.
9. Louise A. Kelly, « Divine Law of the Tithe », *Liahona*, Feb. 1982.
10. James E. Talmage, *Études des Articles de Foi*, 12th ed. (1931), 528-29.
11. Robert D. Hales, « The Divine Law of Tithing », *Liahona*, Dec. 1986, 14.
12. James E. Faust, « Opening the Windows of Heaven », *Ensign*, 54; *Liahona*, 67.

JEUNES ADULTES SEULS

Témoignage sur la dîme

Par **Ferdinand & Franklin Ukaegbu**
Uratta Branch, Owerri Nigeria Stake

Nous ressentons l'amour de notre Sauveur à chaque instant lorsque nous gardons la loi de la dîme. Obéir à la loi de la dîme nous a fait devenir comme des instruments, toujours prêts à recevoir nos propres bénédictions célestes. Garder la loi de la dîme n'implique pas seulement payer le dixième de nos revenus, mais la volonté et la fidélité avec lesquelles nous gardons cette loi. Nous savons que payer notre dîme nous prépare à recevoir des grands bénédictions à venir. En effet, nous sommes témoins vivants de la bénédiction de la loi de la dîme. Et nous savons combien nous

sommes bénis en obéissant à cette loi.

Lorsque nous gardons la loi de la dîme, nous voyons les reprimandes du seigneur à satan en notre faveur, ce qui a amené les gens à nous voir comme une lumière et à nous appeler bénis. Le président Ezra Taft Benson (1899-1994) a dit une fois : « Lorsque nous mettons Dieu comme priorité toutes les choses tombent à leur place ou disparaissent de notre vie. Notre amour pour le Seigneur gouvernera les réclamations pour notre affection, les exigences de notre temps, les intérêts que nous poursuivons et l'ordre de nos priorités » (« The Great Commandment – Love the Lord, » *Ensign*, May 1988, 4). Nous sommes à Jamais heureux pour la paix que l'Évangile nous a apportée. Nous savons que Dieu et le Sauveur Jésus-Christ vivent. Nous témoignons de cette vérité au nom de Jésus-Christ. Amen. ■



Miata Hawa Karimu

Obéir à la loi de la dîme

Par **Miata Hawa Karimu**

Batiama Branch, Bo North District, Sierra Leone

L'acte de donner un dixième de ses revenus à Dieu est une obéissance à son commandement. Ce commandement va au-delà de donner simplement votre argent, votre propriété ou toute autre chose que vous jugez digne. Les choses qui comptent vraiment sont : La sincérité du cœur, la régularité de l'acte et l'intégralité de la dîme. Selon 3 Néphi 24:8 et Malachie 3:8, le Seigneur a expliqué comment les hommes le volent dans la dîme et dans les offrandes et ont donc souligné les bénédictions que les hommes peuvent obtenir en payant leur dîme honnête.

Je sais qu'il est parfois difficile, surtout pour les personnes à revenu faible, d'obéir à ce commandement, mais je crois qu'en grandissons dans la foi et en établissant de bonnes relations avec Notre Père céleste, nous nous soumettons à ses paroles dans Doctrine et Alliances 119:4, qui dit : « Et après cela, ceux qui auront été ainsi dîmés payeront annuellement un dixième de tous leurs revenus, et ce sera pour eux une loi permanente à Jamais, pour ma sainte prêtrise, dit le Seigneur. »

Je sais que notre Père céleste est aimant, sage et juste. Et je sais que, en respectant la loi de la dîme, nos vies changeront et nous nous préparons vraiment à la gloire éternelle. ■



Franklin and Ferdinand

NOUVELLES LOCALES

15ème Anniversaire du Premier Centre de Formation Missionnaire en Afrique

Adapté de la salle de presse mormone au Ghana

Le 17 mai marque le 15ème anniversaire du premier centre de Formation missionnaire (CFM) sur le continent africain. Les centres de formations missionnaires sont des centres consacrés à la formation des missionnaires pour l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.

Le centre de formation missionnaire en Afrique de l'ouest est situé dans le quartier de Tema, environ 30 kilomètres à l'est d'Accra, la capitale du Ghana. La construction de l'établissement a débuté en 2001 et a été consacré le 17 mai 2002. Un nouveau centre de formation missionnaire est en construction à Independence Avenue à Accra, Ghana. Il sera terminé et sera occupé en 2017.

Les jeunes hommes et femmes qui sont appelés à servir une mission à plein temps commencent leur services à l'un des centres de formation missionnaire (CFM) dans le monde entier. Il y a 15 centres dans le monde entier, ils sont situés en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en République Dominicaine, au Ghana, au Guatemala, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Pérou, aux Philippines, en Afrique du Sud, en Espagne, au Royaume-Uni et à Provo, en Utah, aux États-Unis.

Au début de leur service, les missionnaires de l'église passent généralement de 3 à 12 semaines

à un CFM où ils reçoivent une formation dans la doctrine, la conduite, les méthodes de prosélytisme et le cas échéant dans une langue étrangère.

Les missionnaires qui sont formés au CFM du Ghana proviennent de nombreux pays africains, ainsi que plusieurs pays en dehors de l'Afrique. La formation se fait en Anglais et en Français.

Les Présidents du CFM et leur femmes qui ont servi au Ghana sont les suivants :

- Président et Sœur Stephen M. Hadley (2002-2004)
- Président et Sœur James W. Ritchie (2004-2006)
- Président et Sœur Brent L. Nielson (2006-2008)
- Président et Sœur David K. Harmon (2008-2010)
- Président et Sœur Fredrick Froerer III (2010-2012)
- Président et Sœur Stephen L. Graham (2012-2014)
- Président et Sœur Reid A. Robison (2014-2016)
- Président et Sœur Scott M. Brubaker (2016-2018)

Les gestionnaires de la formation et des opérations qui ont servi au CFM du Ghana sont les suivants :

- Eugene Engmann (2002-2010)
- Mathias O. Eguko (2010-2015)
- Patrick Appianti-Sarpong (2015-présent) ■

